

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2016

PRÉSENTS : Mmes Dominique GADOU, Christine NÉMOZ, Monique PERRIOL, Danielle FAVIER, Gésabelle GIROUD, Catherine TEILLON, Martine MÉRAUD, MM. Bernard PIÉGAY, Jean BELANTAN, André CHABERT, Aimé VUAILLAT, Maurice BELANTAN, Gérard REVEYRAND, Jean-Marc GUILLET, Gérard CHABOUD-GRILÉ.

ABSENTS excusés : MME Isabelle COURTIAL (pouvoir à M. Maurice BELANTAN),
MM. Damien RIGOLLET, Guillaume ARRU-GALLART
(pouvoir à M. Jean BELANTAN),
MME Stéphanie GAGNIEUX est démissionnaire par lettre en date du 5 avril 2016.

Secrétaire de séance : Mme Christine NEMOZ.

URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- ✚ OPAC 38 : pose de panneaux photovoltaïques, route des Alpes,
- ✚ Monsieur Jean BELANTAN : construction d'un abri à bois, rue de la beauté,
- ✚ Madame Elisabeth CUZIN-GILET : division de propriété, chemin du poirier royal,
- ✚ Monsieur Olivier RAMIREZ : construction d'un auvent, route de brailles,
- ✚ Monsieur Cédric PELISSON : construction d'un abri à voitures, route de Morestel,

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✚ _SCI LES JUMEAUX : micro-crèche route des douanes.

CERTIFICATS D'URBANISME

- ✚ Consorts BELANTAN : projet d'aménagement, rue de la dame des bois.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sont présentés au Conseil municipal les résultats du compte de gestion tenu par le Percepteur et du compte administratif tenu par le Maire pour l'année 2015 :

section fonctionnement :	section investissement :
recettes : 2 033 841,82 €	recettes : 1 923 325,59 €
dépenses : 1 556 986,30 €.	dépenses : 1 246 549,68 €.
soit un excédent de 476 855,52 €	soit un excédent de 676 775,91 €

Vote du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

section fonctionnement :	section investissement :
recettes : 1 716 439,52 €	recettes : 1 491 000,00 €.
dépenses : 1 716 439,52 €	dépenses : 1 491 000,00 €.

Vote du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION AVEC ERDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de l'intégration des équipements techniques à l'urbanisme, la commune et ERDF peuvent renforcer leur partenariat par une opération visant à l'amélioration de l'esthétique des postes de distribution publique d'électricité situés sur le domaine public. Une opération sur le transformateur de l'Espace Culturel Condorcet pourrait être envisagée. ERDF apporte son soutien financier à la commune par une participation forfaitaire de 500 € T.T.C.

Après discussion, le Conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'embellissement du poste de distribution publique d'électricité à l'Espace Culturel Condorcet. Ce projet pourrait être réalisé par les enfants des NAP dirigés par l'Association La Coulure en septembre 2016. Le transformateur du cholard avait été ainsi peint.

CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Madame Stéphanie GAGNIEUX, conseillère municipale démissionnaire à ce jour, faisait partie du Centre Communal d'Action Sociale de la commune. Il est nécessaire de la remplacer.

Après discussion, le Conseil municipal nomme Monsieur Bernard PIEGAY membre du Centre Communal d'Action Sociale de la commune à partir de ce jour en remplacement de Madame Stéphanie GAGNIEUX démissionnaire.

Madame Dominique GADOU remplacera Madame Stéphanie GAGNIEUX pour les tâches qu'elle effectuait au téléalarme, soit pour leur installation et l'encaissement des sommes tous les deux mois.

ESPACE CULTUREL CONDORCET

Une demande de subvention sera déposée pour l'installation de la vidéo protection : coût des travaux : 8 958 € H. T.

Pendant les vacances d'été, vers la cantine, une clôture sera installée pour assurer la sécurité de l'enceinte. Des films protecteurs seront installés sur les vitres pour préserver de la chaleur : 50 € le m² (au minimum, classe de M. REUBRECHT et cantine). La toiture subira un démoissage, côté nord.

MUTUALISATION DE SERVICES COMMUNES LIMITOPHES

Une négociation est entamée avec la commune de MORESTEL pour une mutualisation portant sur :

- ✚ la police municipale,
- ✚ le passage de la balayeuse,
- ✚ la halle sportive,
- ✚ la médiathèque.

Le Conseil municipal sera tenu au courant de l'avancement de la procédure.

ARRET BUS

Les arrêts bus doivent être mis aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : deux devis ont été demandés pour réaliser l'étude : à prix égal, Madame BERGER-BY a été retenue 1 440 € TTC. Le cabinet Ellipse n'a pas été retenu.

A Charray, l'arrêt bus doit être retracé : dépense : environ 1 500 €, subvention 250 à 300 € du Département. Le dossier de demande de subvention sera élaboré.

La fontaine de Charray a été remise en eau après débouchage des canalisations.

PARKING PLACE CLODOMIR

Le parking place Clodomir, derrière l'église, n'est pas réalisable, car le POS ne permet pas le rehaussement du terrain sur une telle hauteur. Il conviendra d'attendre l'élaboration du PLU qui pourra permettre ce rehaussement. Le projet est donc reporté.

MICRO-CRECHE

Un projet privé de construction de micro-crèche (environ 100 m²) est en cours d'élaboration, elle pourra accueillir 10 à 12 enfants. L'ouverture est prévue pour janvier 2017 : le nom de la micro-crèche devrait être : Main dans la main.



ELABORATION DE PLANS DE LA COMMUNE

Les plans de la commune doivent être réimprimés. Le stock a été épuisé, de plus de nouvelles rues ont été créées.

La Société IFKAGRAPHIC de Montalieu-Vercieu a été retenue : 850 € H. T. L'impression des plans se montera à 1 238,75 €.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANT

Madame Dominique GADOU informe le Conseil municipal des activités du Conseil municipal enfant :

-  4 cartons de produits de première nécessité ont été collectés et remis aux restau du cœur,
-  le 12/04/2016 un karaoké sera organisé au clos des tilleuls.

DIVERS

Plusieurs tables cassées à la Diamantelle doivent être remplacées : soit une dépense prévisible d'environ 1 080 €.

L'écho vezerontin sera à distribuer pour le 1er mai.

Prochain conseil municipal le 12 ou 26 mai 2016.